

SICAV AMEN
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2004
AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30-09-2004

En notre qualité de commissaire aux comptes de SICAV AMEN et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2004 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Comme il ressort des états financiers, l'actif net de SICAV AMEN est employé, à la date du 30-09-2004, en des valeurs mobilières à hauteur de 13%. Cette situation n'est pas conforme aux dispositions de l'article 29 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, en matière de composition du portefeuille et du niveau de détention de valeurs mobilières (ne devant pas dépasser 10% de l'actif net).

En dehors de cette observation, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments pouvant affecter, de façon significative, la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 30-09-2004, tels qu'annexés au présent avis.

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

Tunis, le 28 octobre 2004

BILAN arrêté au 30/09/2004
(Exprimé en dinar Tunisien)

		<u>30-09-04</u>	<u>30-09-03</u>	<u>31-12-03</u>
<u>ACTIF</u>				
Portefeuille-titres		14 877 599	2 497 735	6 219 512
a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	597 414	197 065	471 068
b. Obligations et valeurs assimilées	3.2	14 280 185	2 300 670	5 748 444
Autres Actifs	3.3	11 507	0	17 310
Placements monétaires et disponibilités		6 045 862	1 538 138	3 868 382
a- Placements monétaires	3.4	1 995 612	799 161	1 998 252
b- Disponibilités		4 050 250	738 977	1 870 130
Placement en compte courant à terme	3.5	4 050 402	501 764	1 868 460
Avoirs en banque		-152	237 213	1 670
TOTAL ACTIF		20 934 968	4 035 873	10 105 204
<u>PASSIF</u>				
Opérateurs créditeurs		0	0	0
Autres créditeurs divers		904	111	372
TOTAL PASSIF		904	111	372
<u>ACTIF NET</u>				
Capital	3.6	20 188 008	3 644 821	9 633 569
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs	3.11	0	239 323	0
b - Sommes capitalisables de l'exercice*	3.10	746 056	151 618	471 263
ACTIF NET		20 934 064	4 035 762	10 104 832
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		20 934 968	4 035 873	10 105 204

* à partir du 01-01-04

ETAT DE RESULTAT
Période du 01-07-04 au 30-09-04
(Exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-07- au 30-09-04	Période du 01-01- au 30-09-03	Période du 01-07- au 30-09-02	Période du 01-01- au 30-09-01	Période du 01-01- au 30-06-00	Période du 01-01- au 30-06-00	Exercice clos le 31-12-03
Revenus du portefeuille-titres	3.7	209 897	469 758	24 096	47 208	259 861	23 111	103 019
a. Dividendes		0	1 762	0	891	1 762	891	891
b. Revenus des obligations et valeurs		209 897	467 996	24 096	46317	258 099	22 220	102 128
Revenu des placements monétaires	3.8	19 558	93 178	22 437	41 728	73 620	19 291	51 148
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		229 455	562 936	46 533	88 936	333 481	42 402	154 166
Autres charges	3.9	-5 125	-12 597	-1 044	-2 022	-7 472	-978	-3 767
Autres produits		0	0	0	2 646	0	2 646	2 646
RESULTAT D'EXPLOITATION		224 330	550 339	45 489	89 560	326 009	44 070	153 045
Régularisation du résultat d'exploitation		135 112	195 717	19 445	62 059	60 605	42 614	318 218
SOMMES CAPITALISABLES DE LA	3.10	359 442	746 056	64 934	151 619	386 614	86 684	471 263
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-135 112	-195 717	-19 445	-62 059	-60 605	-42 614	-318 218
Variation des plus (ou moins) values		-439	-164	217	5 794	275	5 577	7 814
Plus (ou moins) values réalisées sur cession		25 721	57 618	2 060	90	31 898	-1 970	23 813
Frais de négociation		0	-196	-76	-581	-196	-506	-918
RESULTAT NET DE LA PERIODE		249 612	607 597	47 690	94 863	357 986	47 171	183 755

* à partir du 01-01-04

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01-07-04 au 30-09-04
 (Exprimé en dinar Tunisien)

	Période du 01-07-04 au 30-09-04	Période du 01-01-04 au 30-09-04	Période du 01-07-03 au 30-09-03	Période du 01-01-03 au 30-09-03	Exercice clos le 31-12-03
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT					
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat d'exploitation	249 612	607 597	47 690	94 863	183 755
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	224 330	550 339	45 489	89 560	153 045
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-438	-164	217	5 794	7 814
Frais de négociation	25 721	57 618	2 060	90	23 813
	0	-196	-76	-581	-918
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL					
a / Souscriptions	8 837 382	23 183 175	896 168	5 115 309	11 707 551
Capital	8 147 453	21 650 605	810 768	4 705 730	10 591 690
Régularisation des sommes non distribuables	689 929	1 532 570	2 730	11 364	744 939
Régularisation des sommes distribuables	0	0	82 670	398 215	370 922
b / Rachats	-4 412 310	-12 961 539	-292 280	-2 248 735	-2 860 799
Capital	-4 068 792	-12 106 452	-264 172	-2 082 162	-2 628 100
Régularisation des sommes non distribuables	-343 519	-855 088	-905	-3 317	-179 995
Régularisation des sommes distribuables	0	0	-27 203	-163 256	-52 704
VARIATION DE L'ACTIF NET	4 674 684	10 829 233	651 579	2 961 436	9 030 506
ACTIF NET					
en début de période	16 259 381	10 104 832	3 384 183	1 074 325	1 074 325
en fin de période	20 934 065	20 934 065	4 035 762	4 035 761	10 104 832
NOMBRE D'ACTIONS					
en début de période	660 934	421 692	145 000	47 375	48 634
en fin de période	839 470	839 470	170 692	170 692	421 692
VALEUR LIQUIDATIVE	24,937	24,937	23,644	23,644	23,963
TAUX DE RENDEMENT	5,43%	5,42%	5,17%	5,70%	5,67%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 30/09/2004

1- Référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30.09.04 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Principes comptables appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30.09.04 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

2.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Les placements monétaires sont constitués de bons de trésor cessibles et sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat**3.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 30-09-04	% actif net
Titres Sicav				
Amen première	5 768	595 006	597 109	2,85
Premier marché Côte permanente				
BT	5	255	305	0,001
Total		595 261	597 414	2,85

3.2- Obligations et valeurs assimilées:

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons de trésor assimilables et négociables en bourse.

Le détail de ces valeurs se présente ainsi:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/09/2004	% actif net
BTA				
BTA090714	2 700	2 715 150	2 756 160	13,17%
BTA140414	5 000	5 172 500	5 312 226	25,38%
Total	7 700	7 887 650	8 068 386	38,55%
BTNB				
BTNB0206105	1 000	200 000	210 925	1,01%
BTNB0507850	240	73 221	75 206	0,36%
Total	1 240	273 221	286 131	1,37%
Obligations				
AB 2001	10 000	800 000	818 200	3,91%
AFRICA 2003 A	3 000	300 000	300 739	1,44%
AL 2002-1	6 000	86 000	90 962	0,43%
ATL 2002-1	1 000	80 000	84 555	0,40%
ATL 2003-1	5 000	500 000	516 220	2,47%
BTEI 2004	1 500	150 000	152 014	0,73%
CIL 2002-2	1 700	68 000	71 287	0,34%
CIL 2003-1	2 000	200 000	210 619	1,01%
GL 2003-1	3 000	300 000	303 108	1,45%
GL 2003-2	10 000	1 000 000	1 036 720	4,95%
MSB 2003 B	6 000	600 000	610 776	2,92%
SELIMA 2002 B	1 000	100 000	101 726	0,49%
SEPCM 2002	1 000	85 714	88 307	0,42%
T.FACTORING	2 000	120 000	122 459	0,58%
TLG 2004-1	10 000	1 000 000	1 024 976	4,90%
TLG 2002-2	1 000	80 000	81 998	0,39%
TLG 2003-1	2 000	200 000	207 926	0,99%
VAGA 2003	1 000	100 000	103 074	0,49%
Total		5 769 714	5 925 668	28,31%
Total général		13 930 585	14 280 185	68,22%

3.3- autres actifs :

Le solde de ce poste correspond au montant des retenues à la source non effectuées sur intérêts courus relatifs aux BTA acquis auprès du SVT (spécialiste en valeur du trésor), restituable au premier détachement de coupons.

3.4- Placements monétaires :

Cette rubrique est constituée exclusivement de certificats de dépôt dont les caractéristiques se présentent comme suit :

Désignation	Emetteur	Echéance	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Certificat de dépôt	AMEN BANK	19/10/04	1 995 126	1 995 612	2,52%

3.5- Placement en compte courant à terme

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-04 à 4 050 402 dinars et correspond à des placements en des comptes courant à terme auprès d'AMEN BANK :

Désignation	Emetteur	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
PLAT 100405	AMEN BANK	490 000	526 508	2,52%
PLAT 100406	AMEN BANK	900 000	918 878	4,39%
PLAT 310306	AMEN BANK	200 000	204 436	0,98%
PLAT 290906	AMEN BANK	600 000	600 145	2,87%
PLAT 290906A	AMEN BANK	600 000	600 145	2,87%
PLAT 290906B	AMEN BANK	600 000	600 145	2,87%
PLAT 290906C	AMEN BANK	600 000	600 145	2,87%
TOTAL		3 990 000	4 050 402	19,35%

Les conditions et les modalités de rémunération de ce placement se présentent comme suit :

Désignation	Emetteur	Montant en	Taux	Date
PLAT 100405	AMEN BANK	490 000	6,3125%	10/04/2005
PLAT 100406	AMEN BANK	900 000	5,50%	10/04/2006
PLAT 310306	AMEN BANK	200 000	5,50%	31/03/2006
PLAT 290906	AMEN BANK	600 000	5,50%	29/09/2006
PLAT 290906A	AMEN BANK	600 000	5,50%	29/09/2006
PLAT 290906B	AMEN BANK	600 000	5,50%	29/09/2006
PLAT 290906C	AMEN BANK	600 000	5,50%	29/09/2006

3.6- Capital

La variation de l'actif net de la période s'élève à 4 674 684 dinars et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	4 315 242 dinars
Variation de la part Revenu	359 442 dinars
Variation de l'actif net	4 674 684 dinars

La variation de la part capital s'analyse comme suit:

Souscriptions	8 147 453
Rachats	-4 068 792
VDE / actions et titres OPCVM	1 867
VDE / actions cote permanente	12
+/- value réal. sur titres OPCVM	23 405
Regul des sommes non distribuables (souscription)	421 855
Regul des sommes non distribuables (rachat)	-210 558
Variation de la part Capital	4 315 242

La variation de la part revenu s'analyse comme suit:

Régularisation du résultat d'exploitation	135 112
Résultat d'exploitation	224 330
Variation de la part Revenu	359 442

La variation du nombre d'actions en circulation s'analyse comme suit :

Nombre d'actions en circulation au 01-07-04	660 934
Nombre d'actions souscrites	356 640
Nombre d'actions rachetées	178 104
Nombre d'actions en circulation au 30-09-04	839 470

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 01-07-04	198
Nombre d'actionnaires entrants	65
Nombre d'actionnaires sortants	19
Nombre d'actionnaires au 30-09-04	244

3.7- Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-07-04 au 30-09-04	Période du 01-01-04 au 30-09-04	Période du 01-07-03 au 30-09-03	Période du 01-01-03 au 30-09-03	Période du 01-01-03 au 31-12-03
Dividendes	0	1 762	0	891	891
Revenu des obligations	83 430	222 611	22 090	40 432	68 110
Revenu des BTNB et BTA	126 467	245 385	2 006	5 878	34 018
Total	209 897	469 758	24 096	47 208	103 019

3.8- Revenus des placements monétaires

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-07-04 au 30-09-04	Période du 01-01-04 au 30-09-04	Période du 01-07-03 au 30-09-03	Période du 01-01-03 au 30-06-03	Période du 01-01-03 au 31-12-03
Billets de trésorerie	0	2 797	93	1 939	3315
Certificat de dépôt	486	486	0	0	0
Placement en compte	19 072	89 555	22 330	38 857	45 518
Compte rémunéré	0	341	14	1 032	2 315
Total	19 558	93 178	22 437	41 728	51 148

3.9- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. Le solde de cette rubrique a atteint un montant de 5 124 dinars au courant du troisième trimestre 2004 et se détaille comme suit :

	Juillet 2004	Août 2004	Septembre 2004
Redevance CMF	1 440	1 552	1 641
Charge TCL	180	156	155
Total	1 620	1 708	1 796

3.10- Sommes capitalisables de la période

A partir du 01-01-04, SICAV AMEN s'est transformée en une SICAV de capitalisation.

Le résultat d'exploitation ainsi que sa régularisation sont incorporés au capital et présentés au niveau de la rubrique sommes capitalisables de la période et ce dans le bilan et l'état de résultat.

Au niveau de l'état de variation de l'actif net, ces montants continuent à être présentés au niveau de la rubrique variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation et au niveau de la rubrique capital.

3.11- Sommes distribuables et sommes non distribuables :

SICAV AMEN s'est transformée en SICAV de capitalisation (Assemblée Générale Extraordinaire du 04-12-2003 ayant décidé la transformation de la société de SICAV de distribution en une SICAV de capitalisation. Les mouvements de souscription et de rachat sont imputés intégralement au niveau de la rubrique capital et de la rubrique sommes capitalisables de l'exercice.

Ainsi, aucun mouvement n'est constaté au niveau des rubriques afférentes aux sommes distribuables et aux sommes non distribuables.